

Le Chef  
du  
Département Politique  
de la  
Confédération Suisse

Vro Memorie.

23. XII. 21.

Nous avons vu à 4<sup>h</sup> visite de M<sup>rs</sup>. Magline,  
Dance apostolique.

Il me fait la communication suivante: "Il a été  
fait, le soir du 21, chez l'Ambassadeur de France.  
A cette occasion l'Ambassadeur lui a fait <sup>dire</sup> savoir  
que son gouvernement lui avait donné l'instruction  
de réviser le Traité de Commerce de l'Autriche à  
Torne au respect de tout de Saint-Rige. Par  
là le question de la présence entre l'Ambassadeur  
et le Dance reste résolue. L'Ambassadeur  
dit qu'il avait avec 14 collègues. Je ne s'agit  
à confirmer le fait de l'instruction reçue  
si M. Motta lui posait la question."

Le Dance ajoute que, par l'ancien Rép<sup>l</sup> de 2 adrs,  
le respect de tout de Saint-Rige a été réglé  
en la présence.

Je déclare au Dance que je <sup>me</sup> n'ai pu s'agir à ce sujet  
l'Ambassadeur pour obtenir confirmation  
de la communication qui m'en a été faite,  
mais je lui fais remarquer que l'Ambassadeur  
se fera au Département Politique  
une communication écrite, le Conseil  
Fédéral devant sans doute l'accuser





Je suis fâché de la question. Je n'arrive cependant  
de réfléchir encore à ce dernier point.

Aujourd'hui à 4<sup>h</sup> je t'écris de l'Ambassa-  
deur.

M. Adolphe me dit que la communication  
de la note est parfaitement exacte dans son  
esprit. Il ajoute qu'il n'a pas encore  
d'instructions de son Gouvernement  
pour le sens de faire une communication au  
Comité Fédéral ou au Département Polibjre.  
Il dit cependant qu'il a déjà fait savoir  
à ses collègues que il n'a rien de décidé et  
que le Doyen du corps diplomatique à Rome  
ne s'occupera pas de la note.

Sur mon désir d'avoir une communication  
écrite, M. Adolphe dit qu'il va voir  
son Gouvernement et qu'il fera la communi-  
cation dès qu'il en aura reçu l'autorisa-  
tion.

Le t'écrit de l'Ambassadeur ensuite au Doyen pour lui  
faire connaître la réponse de l'Ambassa-  
deur. Je remarque expressément que  
le Département Polibjre ne peut  
voir le Comité Fédéral de la question  
avant d'avoir reçu la communication  
écrite de l'Ambassadeur.

Le Doyen a dit que rien n'est d'accord  
M. Adolphe